



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Aube  
Arrondissement de Troyes

**COMMUNE DE MOUSSEY**

**DECISION N°3/2021**

**Acte de concession**

**Le Maire de la commune de Moussey,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n°45-2020 du 23 juillet 2020 portant délégations du Conseil Municipal au Maire ;

Considérant la demande présentée par Monsieur Manuel BANULS, domicilié à Moussey (Aube), 8 rue Labourie, tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à effet d'y fonder la sépulture particulière de son épouse et de lui-même ;

**D E C I D E**

**Article 1** : Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession de 50 années numérotée E7, à compter du 15 janvier 2021.

**Article 2** : Cette concession est accordée à titre de :  
- concession nouvelle.

**Article 3** : La concession est accordée moyennant la somme totale de 450 euros.

**Article 4** : En application des dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois de la notification à l'intéressé.

Copie de la présente décision est adressée :  
- Comptable de la collectivité

Fait à Moussey, le 15 janvier 2021  
**Le Maire, Bruno FARINE**

Notifié le  
Nom Prénom  
Signature